



DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2026

DÉLIBÉRATION D.2026.20 : Modification du tableau des effectifs

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Brindas légalement convoqué, s'est rassemblé dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Frédéric JEAN, Maire de Brindas.

Date de convocation : 17/02/2026

Date d'affichage : 17/02/2026

Nombre de conseillers en exercice : 28

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de procurations données : 4

Absents non représentés : 4

Nombre de votants : 24

Etaient présents :

Frédéric JEAN, Isabelle CHRIQUI-DARFEUILLE, Danielle GEREZ, Anne CHANTRAINE, Thierry BAILLY, Martine LALAUZE, Bertrand DUPRÉ, Sylvie PETER, Bernard BALESTIE, Jocelyne DOMINIQUE, Christiane DOMINIQUE, Claudine ROSIN, Sylvie GAUDET dit TRAFIT, Fabrice PÉCOU, Sébastien MARTINEZ, Patrick BIANCHI, Michel WEILL, Nathalie POIGNET, Laurent FERLET, Eric BEARZATTO.

Avaient donné pouvoir :

Fabrice VERICEL pouvoir à Frédéric JEAN, Éric GESBERT pouvoir à Sébastien MARTINEZ, Ludovic PICARD pouvoir à Patrick BIANCHI, Guillaume GIRAUD pouvoir à Sylvie GAUDET dit TRAFIT

Absents non représentés :

Laetitia ROSA DA COSTA, Christine BAUDOUIN, Carole CHAPON, Fabrice BLANCHARD.

Secrétaire de séance : Sylvie GAUDET DIT TRAFIT

Le tableau des effectifs de la Commune constitue la liste de l'ensemble des emplois permanents (fonctionnaires stagiaires/titulaires et contractuels de droits publics) ouverts budgétairement au sein de la collectivité. Ce dernier évolue constamment au fil des différents mouvements de personnel.

À ce jour, il est nécessaire d'actualiser ce tableau à la suite des modifications survenues au sein des services suivants :

- Création du poste d'agent d'accueil du bureau de poste communal (50%) et d'accueil/secrétariat de la police municipale (50%)

En mai 2026, la Commune ouvrira une agence postale communale simultanément à la fermeture de l'actuel bureau de poste situé place des Marronniers.

Cette ouverture d'un nouveau service municipal nécessite, en conséquence, la création d'un temps de travail dédié.

Pour rappel, le temps de travail d'un des postes du service de l'état-civil a déjà été augmenté à cet effet lors du conseil municipal du 29 septembre 2025 (délibération n°D2025-58). Pour le compléter, la création d'un temps de travail supplémentaire de 50% est nécessaire pour le bon déroulement de cette nouvelle activité.

Par ailleurs, en raison de l'absence prolongée pour maladie de l'agent en charge de l'accueil et du secrétariat de la police municipale, il convient de recruter de manière pérenne un nouvel agent pour assurer cette mission. Il est donc prévu de compléter le temps de travail de l'agent recruté pour le bureau de poste communal, avec les



missions dédiées à l'accueil et le secrétariat de la police municipale.

Le temps de travail de cet agent sera donc pour 50% affecté à l'agence postale communale et pour 50% affecté à l'accueil/secrétariat de la police municipale.

L'actuel poste d'agent d'accueil de la police municipale à temps plein sera supprimé ultérieurement.

- Poste de responsable du service scolaire

Dans le cadre du recrutement du responsable du pôle scolaire, il est nécessaire de modifier les cadres d'emplois possibles pour ce poste afin de l'ouvrir au cadre d'emploi des rédacteurs (catégorie B).

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé aux membres du Conseil municipal de BRINDAS d'approuver la délibération suivante :

Le Conseil Municipal

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 relatif aux attributions du Conseil Municipal,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

CONSIDERANT le tableau des effectifs de la Commune,

DÉLIBÈRE

- ARTICLE UN : APPROUVE les modifications du tableau des effectifs suivantes :
 - Création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs pour un temps de travail de 100% répartis entre les fonctions d'agent de l'agence postale municipale pour 50% et d'agent administratif et d'accueil de la police municipale pour 50%
 - D'ouvrir le poste de responsable du pôle scolaire au cadre d'emploi des rédacteurs.
- ARTICLE DEUX : DIT que les sommes correspondantes à ces dépenses sont inscrites au budget de la commune.

Résultat du vote : Unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour Extrait certifié conforme.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission au Représentant de l'État le 26/02/2026

Et affiché le 26/02/2026

La secrétaire,
Sylvie GAUDET DIT TRAFET



Brindas le 26/02/2026

Le Maire,
Frédéric JEAN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux ou contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut également être saisi via le site www.telerecours.fr.